



LÉGENDE

- Zone A
Zone AR : habitations existantes situées dans la zone agricole
Zone AE : activités situées en zone agricole
- Zone N
Zone NR : habitations existantes situées dans la zone Naturelle
Zone NE : équipements collectifs et installations nécessaires au fonctionnement des équipements publics
- Zone UV
UV : secteur centre-bourg / cœur de village
- Zone UR
UR1 : résidence du clos du manoir, quartier attenant au centre-bourg
UR2 : ensemble de maisons Route de Maule
UR3 : quartier des Mesnuls, desservi par une voie privée (voie grisée)
- Zone AU
Zone AUv : zone à urbaniser dans le cadre d'un projet d'ensemble sur la ferme Campion (OAP n°2)
Zone AUB : zone à urbaniser dans le cadre d'un projet d'ensemble (OAP n°1 : château de Boulémont)

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 et L113-2 du Code de l'Urbanisme
- Obligation de réaliser une haie champêtre
- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme
- Élément de paysage à protéger ou à mettre en valeur (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone naturelle strictement protégée
- Arbres protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zone de recul de lecture du ruisseau et l'arrière de village au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Mur à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Éléments bâtis à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Axe de transparence repéré au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie à conserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Protection de 50m en lisière d'un massif forestier de plus de 100 Ha
- Protection de 15m en lisière d'un massif forestier de plus de 100 Ha
- Coupure d'urbanisation inscrite au SDRIF et au SCOT
- Corridor écologique fonctionnel inscrit au SCOT
- Rus et zones de protection (Ru de Riche, Ru du Val Guerin et Ru de Launay)
- Élément bâti ou de paysage à préserver (voir tableau dans le règlement écrit)

- Éléments d'information :
- * La totalité du territoire communal est concernée par une zone à risque d'exposition au plomb
 - * La commune est concernée par des sites archéologiques, une carte figure dans le rapport de présentation
 - * DUP Droit de Préemption Urbain sur les zones urbaines

PLAN LOCAL D'URBANISME
Commune d'Herbeville

Plan d'ensemble